

Aborder sereinement la Réforme de la **Facture Électronique** avec **AVENTY**



*Expertise
Positive*



Agenda



1. La réforme et ses enjeux

2. Le calendrier

3. Qu'est-ce qu'une facture électronique

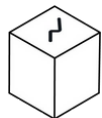
4. Comment ça marche

5. L'écosystème de la Réforme

6. Le choix de la PDP

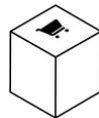
7. Les points clés à retenir

Une réforme majeure au coeur de toutes les entreprises françaises assujeties à la TVA



Obligation de facturation électronique

- **Obligatoire pour tous les échanges B2B**
- Emission, transmission et réception de factures électroniques contenant un socle minimum de données structurées



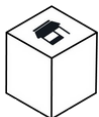
Un changement majeur

- **Transformation des processus comptables** : adaptation nécessaire des systèmes pour assurer la conformité
- **Opportunité de digitalisation**



Des enjeux clés

- **Transparence** : meilleure traçabilité des transactions
- **Lutte contre la fraude** : diminution de la fraude à la TVA par une meilleure surveillance



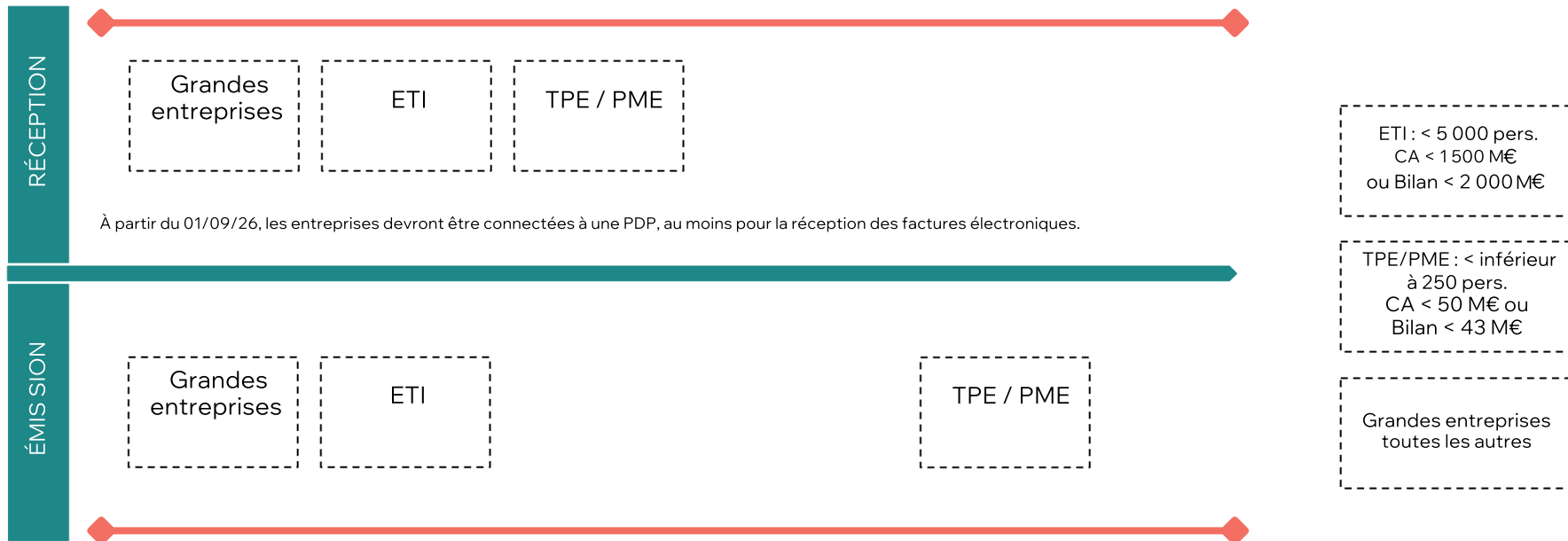
Bénéfices pour les entreprises

- **Efficacité** : optimisation des processus de facturation et gains de temps significatifs
- **Réduction des coûts** : moins de dépenses liées aux erreurs humaines et à la gestion papier
- Paiements des factures plus rapides

L'AGENDA DE LA RÉFORME

1er sept. 2026

1er sept. 2027



Une réforme qui repose sur 2 grands piliers

Facture électronique

Émission, transmission et réception de factures électroniques contenant les mentions obligatoires qui doivent y figurer pour tous les échanges B2B entre entreprises privées de droit français.

E-Reporting

ou Déclaration de données

Transmission à l'administration de certaines données de transactions et de paiement pour tous les échanges B2C (avec des particuliers) ou internationaux (livraison et acquisition intracommunautaires, exports).

À retenir !

Toutes les entreprises établies en France et assujeties à la TVA sont concernées par la réforme (dès lors qu'il s'agit d'opérations soumises à la TVA en France).

Les auto-entrepreneurs en franchise en base sont donc aussi concernés : ils ne sont pas redevables, mais bien assujettis à la TVA !

Qu'est ce qu'une facture électronique ?

Document numérique structuré

Une facture électronique est avant tout un document numérique, conçu pour être traité électroniquement tout au long de son cycle de vie.

Remplacement de la facture papier

Elle remplace la facture papier traditionnelle, offrant une solution plus moderne et efficace pour la gestion des transactions commerciales.

Mentions obligatoires

Elle contient toutes les informations légales obligatoires, telles que le numéro SIREN, numéro de TVA intracommunautaire, code service (si requis par le client) ou encore référence du bon de commande (si applicable).

Format standardisé

Elle doit respecter des formats spécifiques et contenir un socle minimum de données structurées pour être conforme aux exigences légales et fiscales. Exemples de format : Factur-X, UBL, CII

Comment fonctionne la facture électronique ?

01. Création de la Facture Électronique

La facture fournisseur est générée numériquement par un logiciel de facturation.

02. Transmission via une plateforme

La facture est envoyée via une Plateforme de Dématérialisation Partenaire Emission (PDPe) pour assurer sa conformité et traçabilité.

03. Réception et traitement par le client

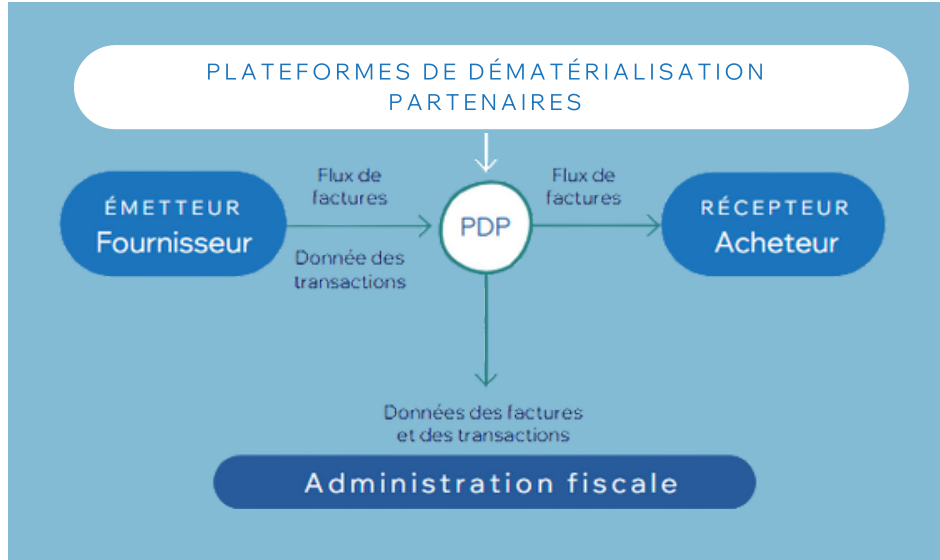
Le client reçoit la facture électroniquement via sa Plateforme de Dématérialisation Partenaire Réception (PDPr). Son système de gestion intègre automatiquement la facture, réduisant ainsi les erreurs et accélérant le processus de traitement.

04. Transmission automatique des données

Les données de facturation sont transmises à l'administration fiscale par la PDPe du fournisseur, assurant le respect des obligations légales et facilitant la déclaration de TVA.

À retenir : les entreprises doivent choisir une PDP en émission ET une PDP en réception.

L'écosystème de la réforme



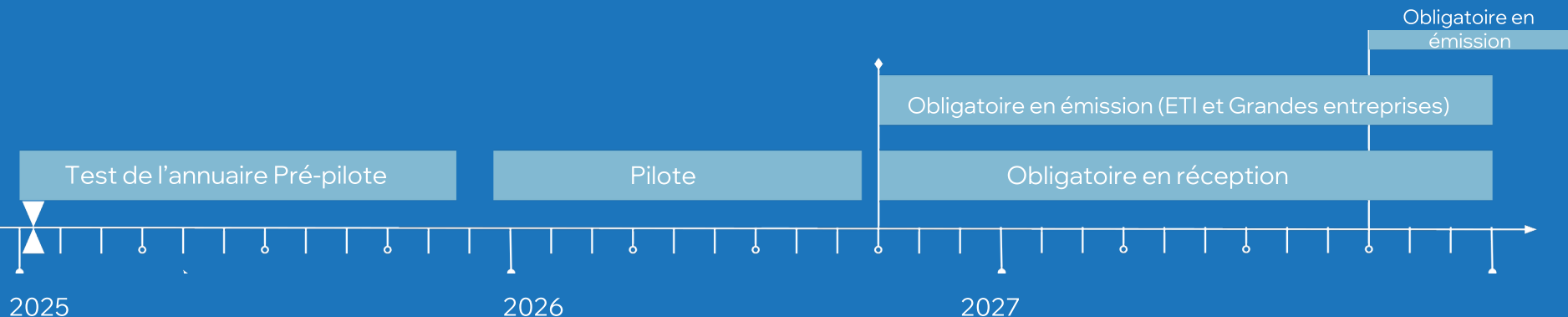
💡 Avec l'obligation d'émettre et de recevoir des factures électroniques, **tous vos flux de facture devront passer par des plateformes numériques.**

Ces plateformes doivent être expressément habilitées par l'administration pour émettre et recevoir des factures électroniques. Pour cela, elles sont **obligées de respecter un cahier des charges strict et précisé par décret.**

Les types de plateformes disponibles :

- **Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) :** Solutions privées agréées offrant des services avancés de gestion de factures. En plus de la gestion de factures, transmission de données à l'administration (de données de facturation dans le cadre du e-invoicing, et de données de transaction et de paiement pour le e-reporting).
- **Logiciel de facturation connecté :** Utilisation de votre logiciel de facturation relié à une PDP pour assurer la conformité.

La réforme de la facture électronique en bref



Nous vous accompagnons dans cette transition



Cartographie de vos flux

- Quel est le volume de factures traité par mois ? par an ?
- Quel est le format de ces factures ?
- Comment se répartissent ces factures entre B2B domestique, B2B international



Analyse de vos processus internes

- Évoluez-vous dans un cadre de facturation particulier : intragroupe ? auto-facturation ?
- Quels sont vos processus de traitement et de validation des factures ?
- Quel est le traitement comptable de vos factures ?



Sélection de votre PDP en réception

- **Juin 2025**, sélection de la PDP en réception qui vous servira à réceptionner vos factures d'achats
- Test de vos processus avant l'entrée en vigueur de la réforme



Préparation à la mise en oeuvre

- Formation de vos équipes aux nouveaux outils et processus
- Mise à jour de vos bases client et fournisseurs (SIREN, adresse de livraison, nature des opérations, etc.)

Pourquoi choisir la PDP partenaire de son cabinet ?

Désynchronisation des données

Si votre PDP n'est pas directement connectée à notre système comptable, cela peut entraîner une désynchronisation entre le lettrage effectué par notre cabinet et le statut de paiement de chaque facture.

Intégration inefficace des factures

Les factures reçues et émises peuvent ne pas être intégrées instantanément et automatiquement dans notre système comptable, créant ainsi des retards et des erreurs potentielles.

Perte de contrôle centralisé

En n'étant pas au cœur des flux financiers, nous risquons de perdre notre rôle central, ce qui pourrait diminuer notre efficacité et la valeur ajoutée apportée à votre dossier.

Productivité renforcée

Le regroupement sur un nombre plus restreint de PDP libérera du temps pour des missions à forte valeur ajoutée. Cela favorisera une approche plus globale des enjeux et renforcera notre rôle de conseil auprès de nos clients.

Les points clés à retenir

La Réforme est une obligation légale

Elle apporte des bénéfices concrets à votre entreprise :

- Gain de temps et réduction des coûts de traitement,
- Paiements plus rapides,
- Réduction des erreurs,
- Archivage simplifié.

Il faut s'y préparer dès maintenant :

Choisir une PDP pour votre entreprise, vous permet de centraliser et automatiser vos processus de facturation, simplifiant ainsi la conformité et la gestion quotidienne.

Notre cabinet est à vos côtés pour faciliter cette inscription et assurer une intégration fluide.

Les grandes étapes pour préparer la transition

2025 : Ouverture de l'annuaire

- ✓ AVENTY : Inscription de votre entreprise dans l'annuaire central pour commencer à recevoir des factures électroniques. Désignation de Pennylane comme votre PDP pour assurer la réception et la conformité de vos factures.

Avant le 1er sept. 26 : Préparation à la Réforme

- ✓ AVENTY : Cartographie de vos flux et analyse de vos processus internes.
- ✓ AVENTY et vous : Formation de vos équipes aux nouveaux processus de facturation et mise à jour de la base de données clients et fournisseurs (SIREN, adresses de livraison, nature des opérations, etc.).
- ✓ AVENTY et vous : Tests de réception de factures électroniques avec certains de vos fournisseurs pour valider le bon fonctionnement des processus.

Fin 2026 : Prêt pour la réception obligatoire

- ✓ AVENTY et vous : Communication avec vos fournisseurs pour confirmer qu'ils sont prêts à envoyer des factures via une PDP. Vérifier que leurs systèmes sont compatibles avec les vôtres.

Vous informer sur la Réforme

